

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2011

Présents :

MM. AZAÏS, RAPINAT, VACHON, VADIC, GUILLON, DIAS

Mmes DEFEMME, PISANI, LEONARD, DECHEZLEPRETRE, LEPORATI, AZAÏS, BOURLION, SALLANDROUZE, LEGROS, CANOVA, PHILIPPON

Excusés ayant donné procuration :

Mmes BORDERIE, OCCHIMINUTI

MM. PALLIER, FANNECHERE, MARCHAND

Absents :

Mmes BILLEGA, PINEAU

MM. LE BIHAN, BONNOT

M. le Maire ouvre la séance et donne la parole à **M. FANNECHERE** pour lecture du compte rendu du conseil du 30 mars 2011 qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne ensuite plusieurs informations au conseil :

- **Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale**

Vendredi matin, **M. le Maire** s'est rendu à la Préfecture en sa qualité de Président d'EPCI, accompagné de Gilles Pallier, représentant la Région, à la réunion d'installation de cette commission, avec la désignation d'un rapporteur en la personne de **R. NICOUX**, et deux assesseurs (1 représentant de la gauche et 1 représentant de la droite), une liste commune a été présentée pour l'ensemble des élus afin d'élire une commission restreinte composée de 8 membres (4 pour les communes – 4 pour les EPCI)

Le Préfet a fait l'état des lieux : la Creuse compte 18 communautés de communes, dont 8 ont une population inférieure à 5 000 habitants et 8 communes n'appartiennent à aucun EPCI. Il voudrait arriver à un chiffre de 6 à 10 intercommunalités. Le 9 mai prochain, **le Préfet** fera ses propositions, mais avant cela le 28 avril, l'Association des Maires de la Creuse se réunira pour formaliser des propositions.

Les représentants des 18 communes – 11 500 habitants - constituant la Communauté de communes Aubusson-Felletin, lors d'un bureau communautaire, ont souhaité rester unies et ont mandaté le Président pour négocier avec d'éventuels partenaires. **M. Le Maire** indique qu'il a sollicité, par courrier, pour les inviter à échanger sur d'éventuelles nouvelles géométries intercommunales, les communautés Auzances-Bellegarde, Haut Pays Marchois, Sources de la Creuse, Gentioux, Carrefour des 4 Provinces.

Fin juin, **le Préfet** prendra sa décision et dans les communes auront 6 mois pour valider leur décision.

M. le Maire lance ensuite le débat.

Mme LEGROS demande quel délai a été fixé pour la réponse des EPCI contactés par courrier.

Avant le 28 avril, mais il conviendrait de se mettre d'accord au plus tôt. **Le Préfet** a réaffirmé que GUERET deviendrait une communauté d'agglomération et devrait atteindre le seuil de 30 000 habitants. Elle bénéficierait ainsi d'une dotation de 75 € par habitant au lieu de 35 à 40 €. **M. le Maire**, pour sa part, souhaite aussi réfléchir aux conditions de participation à la communauté d'agglomération de Guéret. La dynamique économique que tout le monde prédit au territoire de la ville-préfecture trouverait ainsi une concrétisation aussi pour le sud. Il ne voit pas de meilleure façon de contrebattre la crainte d'un développement économique différencié, à plusieurs vitesses, entre nord et sud du département, il a donc adressé également un courrier au Président de la ComCom Guéret/Saint-Vaury.

Mme LEGROS demande les raisons pour lesquelles le Haut Pays Marchois et Gentioux ne veulent pas évoluer.

M. le Maire explique, pour le Haut Pays Marchois, que c'est par crainte de voir Mérinchal se tourner vers Auzances et que la RD 941 constitue une frontière, ce qui pourrait être fatal au collège de Crocq. Quant à Gentioux, les communes se sentent éloignées des autres collectivités. **M. le Maire** indique ne vouloir « se marier de force avec personne », il faut au contraire du désir.

Mme LEGROS s'inquiète des compétences optionnelles des communautés de communes qui se réuniront avec Aubusson-Felletin.

M. le Maire convient que ce sera long, mais **le Préfet** veut éviter qu'une commune de la Creuse aille vers un département limitrophe.

M. AZAIS estime que la situation est difficile, le Haut Pays Marchois veut rester à part, mais tout le monde va trouver des raisons pour justifier sa position, et il va y avoir des tensions au sein des communautés. Aubusson-Felletin a, à la fois, une force, c'est un noyau central, mais aussi une faiblesse les communes périphériques peuvent être attirées par d'autres EPCI. Le nord de la Creuse va attirer loin sur la RN 145 et son poids devra être contre balancé par le sud creusois.

M. le Maire souligne que la loi prévoit une taille moyenne de 20.000 habitants par EPCI Il rappelle qu'Aubusson-Felletin partage des actions avec le Haut Pays Marchois pour le PLA, avec St Georges Nigremont pour le Chantier d'insertion, avec La Courtine pour l'Hôpital. La communauté Aubusson-Felletin est ressentie comme porteuse de projets structurants.

Mme LEGROS pense plutôt que les projets ne sont pas bien perçus dans la manière dont ils sont managés.

M. le Maire lui rappelle que le projet de piscine a été voté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Par peur répond **Mme LEGROS**, et **M. AZAIS** souligne le rôle de la presse pour fournir des explications.

Fermeture d'une classe

M. le Maire informe le conseil de la confirmation, par courrier de l'Inspection Académique de la Creuse, reçu hier, de la fermeture d'une classe à l'école maternelle Jules-Sandeau., d'un poste de Rased mais qui n'était pas pourvu cette année, et celle d'un enseignant itinérant intervenant pour les enfants non francophones.

Mme LEONARD explique que, depuis jeudi, les parents occupent l'école pour s'opposer à la suppression d'une classe sur les 2 que compte l'école, ce qui entrainera à terme la suppression de l'école. Les parents négocient, un rendez-vous est fixé le 14 mai prochain avec l'Inspection Académique.

Mme LEGROS demande la raison de cette suppression.

Mme LEONARD indique que le nombre total d'enfants inscrits dans les établissements d'Aubusson est divisé par le nombre de classes maternelles et la moyenne obtenue est trop faible, donc il y a fermeture d'une classe : sans les 2 ans la moyenne obtenue est 16.66 et avec les 2 ans 20.5. En 2012, on aura 19.8 sans les 2 ans et 22.8 avec les 2 ans.

M. le Maire souligne que la fermeture de la classe de Sandeau résulte de la volonté de l'Inspection d'Académie de ne fermer aucune école rurale et de la perte de 13.5 postes d'enseignement. A Aubusson, les maternelles ont été laissées près des quartiers, mais si une classe ferme à Sandeau, il faudra soit fermer l'école, soit réorganiser l'accueil à Sandeau, avec des aménagements horaires et des navettes.. Si l'on trouve une solution, l'Inspection Académique suivra. **M. le Maire** indique qu'il n'y a que 11 élèves à St Louis.

Mme CANOVA répond que c'est le diocèse de Limoges qui gère le dossier, et pour conserver la maternelle d'Aubusson, l'école du Palais sur Vienne va fermer.

M. le Maire précise que le maire peut fermer une école, mais pas une classe.

- Cité de la Tapisserie

M. le Maire évoque ensuite la réunion du syndicat mixte de la Tapisserie pour le choix du site d'implantation : l'ENSA ou le site SALLANDROUZE. Après une visite sur les lieux, la décision finale retient l'ENSA. Le vote, à bulletin secret, a donné 9 voix pour l'ENSA et 4 voix pour le site SALLANDROUZE, les 4 voix des conseillers communautaires, et un bulletin blanc.

En retenant l'ENSA, la problématique des flux n'a pas été prise en compte (abords lycée – école), les cars de touristes ne pourront ni circuler ni se garer. Le site SALLANDROUZE, sur 1 ha ½ de terrain aurait permis l'implantation d'un bâtiment neuf, réfléchi pour l'usage prévu et aurait permis la constitution de réserves foncières pour permettre une évolution possible du bâtiment. **Le Maire** dit avoir plaidé, mais n'a pas été entendu. Les arguments défendus par Mme le Sous-Préfet d'Aubusson pour l'ENSA ont été mal ressentis par les élus de la communauté de communes. Le chiffre annoncé pour la décontamination du site SALLANDROUZE n'est pas réaliste, **M. le Maire** conteste les chiffres. Il s'agit d'une mauvaise décision, sur un dossier capital, prise contre l'avis des élus de la communauté de communes.

Mme LEGROS se déclare ravie de cette explication, car il y a quelques années, **le Maire** pensait le contraire.

M. le Maire précise que le projet actuel est différent. L'étude Zaborski était très optimiste, et elle a dupé les élus.

M. le Maire fait ensuite voter le conseil qui se prononce, contre le site de l'ENSA et demande que la décision soit reconsidérée.

- Projet photovoltaïque

M. le Maire rappelle au conseil le vote du projet photovoltaïque sur la toiture du site PHILIPS, le coût de rachat de l'électricité porte maintenant l'amortissement de 10 ans à 28 ans, supérieur à la durée de vie des panneaux. Le projet est donc différé, la toiture doit être change certes, mais elle peut attendre car la Région pourrait revoir la prise en charge de ce type d'équipement.

M. le Maire ensuite appelle la 1^{re} question à l'ordre du jour.

1° BUDGET 2011 COMMUNE - FONCTIONNEMENT Rapporteur D. RAPINAT

- Dépenses de fonctionnement	6 204 685 €
- Recettes de fonctionnement	6 204 685 €
(y compris l'excédent 2010 de	574 702,81 €)

1 – Détails par chapitre/article

a) Les recettes

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont été calées sur les réalisations constatées en 2010.

- **Chapitre 013- Atténuation de charges- 3 000 €.** Le compte 6419 constate le remboursement d'indemnités journalières pour le personnel non titulaire.
- **Chapitre 70 – Produits des Services – 243 144,90 €** - Aux comptes 7066 – 7067 –70688 - figurent les contributions des usagers du centre aéré, du restaurant scolaire, de l'accueil peri-scolaire, du multi-accueil et du camping. Aux comptes 70872 – 70873 sont comptabilisés des remboursements effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, régie des transports) et le C.C.A.S.
- **Chapitre 73 – Impôts et Taxes – 2 706 758 €** - Le produit des contributions directes (les 3 taxes sur les ménages) est inscrit pour 1 370 953 € Au compte 7318, il a été prévu une somme de 1 142 805 € correspondant aux compensations devant être reversées par la communauté de communes.

Chapitre 74 – Dotations et participations – 1 410 797 € - La dotation forfaitaire est ramenée à 834 220 €, la dotation nationale de compensation à 10 318 €.

L'ensemble des compensations correspondant aux exonérations accordées par l'Etat s'élève à 187 334 €. La dotation de solidarité rurale, « bourg centre » et la dotation de péréquation ont été inscrites pour 152 496 € et 43 669 €..

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion – 447 500 €** - A ce chapitre, sont comptabilisés les revenus du parc immobilier.
- Chapitre 77- Produits exceptionnels – 612 723,45 € dont 611 223,45 € correspondant à une régularisation des sorties de l'actif des terrains et subventions perçues par la commune, suite au transfert de la compétence économique à la communauté de communes et la dissolution du budget de la ZI.

Cette somme se retrouve en dépenses d'investissement à l'intérieur des chapitres 10 et 13. C'est donc une opération blanche.

- **Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections- 206 000€-** L'essentiel de cette somme est affectée aux travaux en régie.

b) Les dépenses

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général – 1 265 350€-**
Les travaux en régie nécessitent l'achat de diverses fournitures qui augmentent le chapitre. Le bon fonctionnement des services techniques nécessite une moyenne de 10 000 € par mois – article 6068.
- **Chapitre 012 – Frais de personnel - 1 980 000 €** - Les prévisions tiennent compte des réalisations constatées en 2009 et de l'avancement du personnel.
- **Chapitre 014 – Atténuation de produits – 78 000 € :** taxe de séjour pour 8 000€ et reversement de la moitié de la taxe communale sur l'électricité au SDEC pour 70 000€.
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – 795155 €** - A ce chapitre, figurent les subventions. Seules les demandes qui ont fait l'objet d'une sollicitation apparaissent p 34 et 35.
- **Chapitre 66 - Charges financières – 362 065,04 €**
Article 66111- Intérêts des emprunts- 366 275,04€
ICNE : - 9210,00 €
Perte de change : 5 000 €
- **Chapitre 042 – Dotation aux amortissements – 195 525,00 € -**

La section de fonctionnement dégage **un virement de 1 220 000 €** vers la section d'investissement.

BUDGET 2011 COMMUNE - INVESTISSEMENT

Montant des recettes :	6 488 791 € dont :
- Restes à réaliser 2010 :	1 251 434,10 €
- Besoin de financement :	103 338,28 €
- Opérations d'ordre :	1 693 629,96 € soit :
- 195 525 € pour les amortissements	
- 1 220 000 € de virement à la section de fonctionnement	
- 95 363,49 € : régularisation de plus values de cessions sur exercices antérieurs	
- 182 741,47 € : opérations de régularisation pour la ZI	
- Opérations réelles :	4 691 822,76 € dont
- FCTVA :	360 000,00 €
- Subventions en restes à réaliser :	951 434,10 €
- Subventions nouvelles :	1 001 268,51 €
- Emprunt : reste à réaliser 2010 :	300 000,00 €
- Emprunt 2011 :	1 900 000,00 €
- Produits des cessions d'immobilisation :	176 340,00 €
- <u>Montant des dépenses :</u>	6 488 791 € dont
- Report déficit 2010 :	581 631,29 €
- Restes à réaliser 2010 :	773 141,09 €
- Remboursements d'emprunts :	671 006,00 €
- Opérations d'ordre :	432 435,84 €
- Travaux et matériel :	3 642 950,00 €
- Chapitre 23 :	2 841 000,00 €
- Chapitre 21 :	696 950,00 €
- Chapitre 20 :	10 000,00 €
- Chapitre 204 :	95 000,00 €

BUDGET 2011 ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation	107 197 €
- Recettes d'exploitation	107 197 €

1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

a) Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 10 500 € - dont 500€ d'entretien et réparations et 10 000 € de frais d'études.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'assainissement.

Chapitre 66 – Charges financières : 38 930 € - remboursement des intérêts des emprunts pour 35 000 € et les ICNE pour 3930 €.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 50 145 €

b) Les recettes

Chapitre 74- Subvention d'exploitation : 1 350 € de la commune

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 102 393,70 € - A ce chapitre sont budgétées, les recettes de l'affermage de l'assainissement payées par le fermier : 15 846 € et la surtaxe : 86 547,70 €

Chapitre 77 – Amortissement de subventions de la section d'investissement : 1 789,89 €
Reversement trop perçu Agence de Bassin : 1 642 €

BUDGET 2011 REGIE DES TRANSPORTS

- Dépenses d'exploitation	207 000 € dont 9 080 € de résultat reporté
- Recettes d'exploitation	207 000 €

1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

- Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 59 830 € - Ce sont les dépenses liées à l'exploitation du service évaluées par rapport au compte administratif 2010.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 106 200 € - 3 chauffeurs.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 300 € - Ce montant correspond à l'inscription de 100€ en pertes sur créances irrécouvrables sur le ramassage scolaire et de 200€ pour des formations du personnel.

Chapitre 66 – Charges financières : 835 € - Intérêts d'emprunt pour 862 € et ICNE pour -27 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 300 €

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 30 455 € -

- Les recettes

Chapitre 70 – Vente de Produits : 8 000 € - A ce chapitre sont budgétées, les recettes du ramassage scolaire.

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 199 000 € dont 75 000 € du département et 124 000 € de la commune.

Dépenses d'investissement : 103 100 €

Recettes d'investissement : 103 100 € (y compris le résultat reporté 2010 de 72 645 €)

2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement

- Les dépenses

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 18 600 € pour le remboursement des emprunts en capital.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 84 500 €

- les recettes

Chapitre 28 – dotation aux amortissements pour 30 455 €

Chapitre 001 – résultat reporté : 72 645 €

BUDGET 2011 SERVICE DE L'EAU

- Dépenses d'exploitation	67 549,00 € dont 14 032 € de résultat reporté
---------------------------	---

- Recettes d'exploitation	67 549,00 €
---------------------------	-------------

1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

a) Les dépenses

Chapitre 011- Frais d'études - 10 000€

Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622,00 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'eau.

Chapitre 66 – Charges financières : 3 € - C'est le remboursement des intérêts de la dette pour 7,70€ et ICNE pour – 4,70 €

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 43 425,55 €

Résultat reporté 2010 : 6 498,45€

b) Les recettes

Chapitre 70 - Vente de produits – reversement de la société Tower Cast pour 2 990 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 49 000 € - Surtaxe de l'eau

Chapitre 77- Amortissement de subvention : 1 219 €

Dépenses d'investissement : 432 286 €

Recettes d'investissement : 432 286 € dont 177 476,80 € de restes à réaliser et 195 082,86€ de résultat reporté.

2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement

a) les dépenses

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 339 € pour le remboursement des emprunts en capital .

Chapitre 21 – Acquisition de terrains et frais notariés : 30 000 €

Chapitre 23 – Sécurisation des captages : 400 728 €

b) recettes

Résultat reporté 2010 : **195 082,86 €**

Restes à réaliser 2010 : **177 476,80 €**

Mme LEGROS demande quels sont les critères pris en compte pour l'attribution des subventions, car les différences sont importantes.

M. VACHON répond qu'il est tenu compte du nombre d'adhérents, des résultats, du nombre d'équipes engagées, de la participation à la vie de la commune, et de plusieurs critères affectés de coefficient de pondération, pour arriver à déterminer un montant.

Et pour Clé de Contact, demande **Mme LEGROS**, **M. le Maire** lui indique que cette association a de nombreuses conventions portant délégation de missions, la CAF, la MSA, le Conseil Général participant financièrement également. Il suggère à **Mme LEGROS** d'assister aux AG de l'association pour en apprécier le fonctionnement.

Plusieurs questions portent sur Cheyenne Country (danse) quartier St Jean (jeux de quartier du 14 juillet)

3 votes contre.

2° Indemnité de conseil à Madame la comptable du Trésor – Rapporteur **M. le Maire**

La trésorière municipale, Mme BORDERAS, a sollicité l'indemnité pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes par décision de leur assemblée délibérante.

Il s'agit d'une indemnité de conseil calculée, selon les textes en vigueur, sur le montant des dépenses des trois dernières années.

Il vous appartient de décider du principe de l'indemnité ainsi que du taux auquel elle sera accordée.

Ainsi, le montant de l'indemnité pouvant être voté au profit de Mme BORDERAS s'élève, pour 180 jours de gestion en 2010, à 559,52 € brut soumis aux retenues CSG et RDS.

M. le Maire propose un taux de 50 % - adopté à l'unanimité

3° Participation de la commune à la réfection des tourelles – **M. le Maire**

Monsieur Jean-Louis CHEVALIER, architecte des bâtiments de France, nous a fait parvenir un projet de restauration de tourelles des maisons d'Aubusson que vous trouverez en annexe.

Dans ce but, une inscription a été faite au chapitre « subventions et participations » A la rubrique « divers » vous trouverez une inscription de 31 975 € dans lesquels 16 000 € au maximum sont prévus à cette fin, soit la restauration de 2 tourelles par an pour des personnes qui ne paieraient pas l'impôt sur le revenu.

Il convient donc que le conseil se prononce sur la participation municipale.

Vote unanimité

4° Signature d'un marché – Rapporteur **M. le Maire**

La Municipalité a lancé une consultation pour la réfection de la toiture -couverture, zinguerie- de l'ensemble de l'hôtel de Ville.

Le 24 mars dernier, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'analyse des offres reçues : sur les 13 entreprises ayant retiré un dossier, six ont répondu dans les délais fixés. Une offre non conforme a été écartée par la CAO.

Après avoir pris connaissance des critères d'attribution, leur mode de calcul et procédé à l'analyse des offres, la commission a proposé de retenir la SARL SAREBAT (de Varets en Corrèze) pour un montant global de 146 294,93 € HT.

Il convient que le Conseil entérine ce choix et autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes avec cette entreprise.

Vote unanimité

Questions diverses

Mme CANOVA demande des précisions sur le legs de la Maison Jabouille, **M. le Maire** lui répond que des travaux doivent être réalisés, puis l'achat de meubles et ensuite elle pourra être louée, à titre gracieux, à des artistes dont le travail est lié à la tapisserie.

Mme DECHEZLEPRETRE invite le conseil à visiter l'exposition des Ateliers sur Cour à la Bourse du Travail

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H.